

## AVIS A LA POPULATION

Mesdames, Messieurs,

Chers concitoyens,

Mercredi 3 mai, nous avons appris avec stupéfaction la triste nouvelle de la mort soudaine de notre conseiller départemental Frans Desmedt, Maire de Saint-Just-en-Chaussée.

Denis Pype en était son suppléant !

La Loi prévoit qu'en cas de décès du titulaire, son suppléant reprend ses fonctions en lieu et place.

Par ailleurs, la Loi sur le cumul des mandats interdit à un élu local de cumuler plus de deux mandats.

Ce troisième mandat le rend dans l'obligation de choisir entre ses trois mandats (maire, département et région).

Après avoir échangé à deux reprises avec Denis Pype, il nous a semblé que l'abandon de son mandat de conseiller municipal était le choix le plus judicieux !

En ses qualités de conseiller départemental et régional, résidant dans notre commune, il restera un élu de proximité auquel nous pourrions facilement faire appel pour obtenir les concours financiers indispensables à notre commune, pour mener à bien nos futurs projets d'équipements.

De plus, vivant au milieu de nous il sera de contact plus facile pour chacune et chacun d'entre nous lorsque nous exprimerons le besoin de faire appel aux services du Département comme de la Région.

Ayant occupé, moi-même, par le passé ces deux fonctions, je sais combien elles sont déterminantes pour peser dans l'obtention des concours que nous sommes en droit d'attendre de la part de nos partenaires financiers que sont le Département et la Région.

Vous communiquer cette information me paraissait indispensable et en votre nom à tous, je remercie Denis Pype pour tout l'investissement que fut le sien au bénéfice de notre commune, en qualité d'adjoint, au cours des mandats occupés depuis sa première élection.

Soyez assurés de mes sentiments dévoués.

Alain VASSELE

Maire d'Oursel-Maison

